

Les États-Unis sont formellement accusés de crimes contre l'humanité devant la Cour Pénale Internationale

Par [Telesur](#)

Mondialisation.ca, 16 février 2020

[Tele Sur](#) 13 février 2020

Région : [Amérique latine & Caraïbe](#), [États-Unis](#)

Thème: [Crimes contre l'humanité](#), [Loi et Justice](#)

Analyses: ["Putsch" au Venezuela](#)

[Le ministre des affaires étrangères du Venezuela, Jorge Arreaza](#), est arrivé jeudi à La Haye (Pays-Bas) pour déposer une plainte auprès de la Cour Pénale Internationale (CPI) contre les États-Unis et leurs sanctions.

Lors de sa rencontre avec la Cour, Arreaza a exposé les crimes contre l'humanité perpétrés par le gouvernement étatsunien dans sa tentative avortée de renverser [le président vénézuélien Nicolas Maduro](#).

Actuellement, les sanctions économiques, financières et commerciales imposées par l'administration du président Donald Trump ont empêché le Venezuela d'accéder aux marchés internationaux.

En conséquence, les droits du peuple vénézuélien à la santé, à l'alimentation et au développement ont été systématiquement violés.



« *Nous avons le droit, l'obligation et la responsabilité de protéger notre peuple* », a déclaré Arreaza lors d'une conférence de presse tenue après avoir remis les documents relatifs à l'affaire au tribunal de La Haye.

« *Les conséquences des mesures unilatérales coercitives des États-Unis sont des crimes contre l'humanité et violent à la fois les lois internationales et la Charte des Nations Unies* »

[#FOTOS](#) | Por instrucciones del Pdte. [@NicolasMaduro](#) el canciller Jorge Arreaza llega a La Haya e introduce una denuncia ante la Corte Penal Internacional por los crímenes de lesa humanidad cometidos por el gobierno de EEUU contra el pueblo de Venezuela. [#JusticiaContraElBloqueo](#) pic.twitter.com/YHG0SkB6OZ

— Cancillería Venezuela 🇻🇪 (@CancilleriaVE) [February 13, 2020](#)

« *Sur instruction du président Nicolas Maduro, le ministre des affaires étrangères Jorge Arreaza arrive à La Haye et dépose une plainte auprès de la Cour Pénale Internationale pour les crimes contre l'humanité commis par le gouvernement étatsunien contre le peuple vénézuélien. Justice contre le blocus* ».

Au cours de sa présentation, le ministre vénézuélien des Affaires étrangères a également souligné que les mesures coercitives unilatérales des États-Unis sont des « armes de destruction massive » qui touchent divers peuples du monde.

Par conséquent, l'action que le gouvernement vénézuélien mène devant la Cour Pénale créera un précédent pour le droit international et les institutions multilatérales.

La sanction étatsunienne la plus récente était dirigée contre la compagnie aérienne Conviasa, une société publique qui réalise des opérations à but non lucratif pour des programmes publics tels que « Retour à la patrie » et Mission Miracle.

Article original en anglais : [The U.S. is formally accused of crimes against humanity at the International Criminal Court](#), Telesur,

Traduction SLT, [Le blog de Sam Latouch](#)

La source originale de cet article est [Tele Sur](#)
Copyright © [Telesur](#), [Tele Sur](#), 2020

Articles Par : [Telesur](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de

recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca